

1ER MARS 2024

INDEX EGALITE PROFESSIONELLE

Qu'est-ce que l'index ? C'est avant tout un indicateur prévu par la loi du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Le but de ce dispositif est d'encourager les entreprises à réduire les écarts entre les femmes et les hommes , sur des thématiques comme le recrutement, la rémunération ou encore l'évolution professionnelle.

MICHELIN Connected Fleet obtient cette année une note de 92/100 points. Cet index traduit les valeurs de MICHELIN Connected Fleet en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

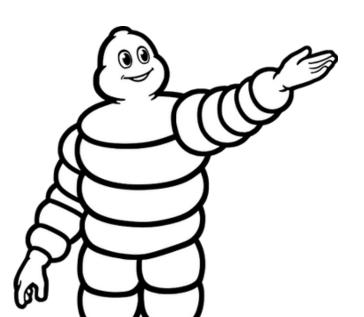
LES INDICATEURS DE L'INDEX SONT LES SUIVANTS :



- Ecart de rémunération 37/40
- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité 15/15
- Ecart d'augmentations individuelles 35/35
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations 5/10

LE REFLET DE NOS VALEURS :

MICHELIN Connected Fleet considère que la diversité et l'égalité professionnelle font partie intégrante de ses valeurs. C'est pourquoi l'entreprise, notamment à travers sa politique ressources humaines s'engage à poursuivre des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :



- Politique de recrutement équitable : Veiller à ce que les processus de recrutement soient équitables, en éliminant tout biais de genre dans les critères de sélection et en favorisant la diversité des candidatures
- La mobilité interne est accessible à toutes et à tous
- Mise en place d'un groupe de travail "Diversity & Inclusion Employee Community" dont la mission est de partager et d'encourager les intitiatives positives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion afin de créer un lieu de travail inclusif qui valorise chaque voix et chaque point de vue
- Politique anti-harcèlement : Renforcer et faire respecter des politiques strictes contre le harcèlement sexuel et toute forme de discrimination basée sur le genre

